

VOTRE VILLE VOUS INFORME



CALENDRIER 2026

VIDANGE DE FOSSE SEPTIQUE | Secteur nord

Les vidanges sont effectuées tous les deux (2) ans pour les résidences, en alternance entre les secteurs sud et nord, et tous les quatre (4) ans pour les chalets. Elles ont lieu du lundi au vendredi, entre 7 h et 18 h. Pour diverses raisons (ex. : bris de camion ou autre), il est possible que la date prévue de votre vidange soit retardée de quelques jours. Il n'est donc pas nécessaire de communiquer avec nous, le cas échéant. Pour toutes autres demandes, communiquez avec nous à urbanisme@sbd.net ou 418-825-2515, poste 246. Pour consulter les détails du programme, visitez le sbd.net/installation-septique/.

* Attention!

Les chalets ne seront pas vidangés au programme cette année. Si vous souhaitez tout de même faire vidanger votre fosse, communiquez avec nous.

LES COUVERCLES

- Déterrez les couvercles si l'installation est enterrée;



- Dégagez au moins 20 cm (8 po) autour des couvercles pour permettre de les basculer sans difficulté et sans les briser;
- Si vos couvercles sont retenus par des boulons, dévissez-les, mais laissez les couvercles fermés. Sécurisez au besoin l'accès;
- Au besoin, identifiez l'emplacement de la fosse (drapeau, ruban, cône) pour éviter de chercher les couvercles.

L'ACCÈS

- Votre numéro civique doit être visible de la rue;
- Déverrouillez et ouvrez toute barrière. Retirez ce qui bloque l'accès à la propriété;
- Retirez tout ce qui bloque l'accès aux couvercles (mobilier, structure de patio, pots, etc.);
- Dégagez l'accès à la fosse afin que le camion puisse se placer à moins de 30 m (100 pi) de l'installation septique;
- Gardez vos animaux attachés pendant la vidange;
- Si la distance entre l'installation septique et l'endroit le plus près où le camion peut se positionner dépasse 30 m (100 pi), communiquez avec nous. Des frais peuvent s'appliquer.



Les adresses dont les fosses septiques n'auront pu être vidangées lors de la 1^{re} visite (couvercles non dégagés, couvercles brisés, fosse non accessible, etc.) nécessiteront une visite supplémentaire.

Des frais de 86,25 \$ + taxes peuvent s'appliquer.

Du 15 au 19 juin	Du 22 au 26 juin	Du 29 juin au 3 juillet	Du 6 au 10 juillet
Rue Delphis Rue Dionne Rue Verret Rue Goudreault Rue de l'Étang Rue Langevin Rue des Monardes Rue Tremblay (n° 33 à n° 67)	Rue Tremblay (n° 71 à n° 120) Rue du Cap Rue du Ruisseau Rue de la Montagne Place des Châtelains (n° 4 à n° 11)	Place des Châtelains (n° 13 à n° 29) Rue de la Perdrix Place du Geai-Bleu Av. Sainte-Brigitte (n° 932 à n° 1081)	Rue des Neiges Rue des Outardes Rue du Faucon Rue du Centre (n° 4 à n° 35) Av. Sainte-Brigitte (n° 888 à n° 931)
Du 13 au 17 juillet	Du 20 au 24 juillet	Du 3 au 7 août	Du 10 au 14 août
Rue du Centre (36 à 67) Rue Rivemont Av. Sainte-Brigitte (795 à 887)	Rue du Cormoran Rue Bouvreuil Rue de la Gélinothe Rue St-Antoine Av. Sainte-Brigitte (n° 752 à n° 791) Rue du Colibri (n° 7 à n° 34)	Rue du Colibri (n° 37 à n° 50) Rue du Pivert Rue du Plateau Rue Lussier Av. Sainte-Brigitte (n° 702 à n° 744) Rue St-Louis (n° 1 à n° 15) Rue Sanschagrin Rue Thibault Rue Philippe (n° 1 à n° 6)	Rue Philippe (n° 7) Rue Lemay Rue St-Louis (n° 17 à n° 322)
Du 17 au 21 août	Du 24 au 28 août	Du 31 août au 4 septembre	Du 7 au 11 septembre
Rue St-Louis (n° 326 à n° 392) Av. Sainte-Brigitte (n° 695 à n° 701) Rue Labranche (n° 2 à n° 54) Rue du Joli-Bois Chemin de la Rivière	Rue du Val-des-Bois Rue des Galets Rue de la Savane Rue Labranche (n° 56 à n° 229)	Rue Labranche (n° 231 à n° 265) Rue Pascal Av. Sainte-Brigitte (n° 595 à n° 691) Rue St-Georges (n° 7 à n° 28)	Rue St-Georges (n° 33 à n° 88) Rue le Rossignol Av. Sainte-Brigitte (n° 476 à n° 581) Rue de la Pépinière
Du 14 au 18 septembre	Du 21 au 25 septembre	Du 28 septembre au 2 octobre	Du 5 au 9 octobre
Rue du Grand-Fond Rue de la Triade (n° 3 à n° 60)	Rue de la Triade (n° 63 à n° 100) Rue du Trait Carré Rue Lapointe Rue st-Liguori Rue de l'Aqueduc (n° 18 à n° 24A)	Rue de l'Aqueduc (n° 25 à n° 50) Rue Auclair (n° 212 à n° 400)	Rue des Cimes Rue des Monts Rue des Roches Rue Auclair (n° 55 à n° 211)
Du 12 au 16 octobre	Du 19 au 23 octobre		
Rue Auclair (n° 11 à n° 53) Rue Viau (n° 3 à n° 502)	Rue Viau (n° 503 à n° 704) Rue St-Paul		